

La caisse locale des malades a été centralisée et son capital transmis au Bureau Exécutif par le dernier rapport mensuel. Le cercle compte actuellement 181 membres dont 176 sont inscrits à la caisse des malades. Sa caisse accuse un surplus net de \$286.74. La centralisation du cercle est donc très prospère, et les membres se proposent de faire de nombreuses recrues pendant le concours actuel, en vue d'augmenter davantage l'effectif de leur cercle et faire bénéficier le plus grand nombre possible de leurs concitoyens des nombreux avantages de notre mutualité.

CERCLE CHAMPLAIN No 108

La centralisation des caisses locales des malades de l'Alliance Nationale continue sa marche progressive.

Mardi, le 14 avril, le cercle Champlain No 8, de Québec — un des plus nombreux de la Société, avait convoqué ses membres en assemblée extraordinaire pour examiner cette importante question.

Le Bureau Exécutif était représenté par le Dr Théo. Cypihot, Médecin en chef, et le Dr H. Bédard, Directeur.

Le Dr Cypihot fut le premier orateur appelé à traiter cette question ; il fit un très intéressant exposé du fonctionnement des deux systèmes de caisses des malades et il conclut en faveur de la centralisation. "Plus d'équité, plus de sécurité dans la stabilité des taux, plus de garantie pour le paiement intégral des bénéficiaires, l'uniformité dans l'interprétation des règlements, une protection égale pour tous les membres quel que soit l'endroit où ils se trouvent."

Après le discours du Dr Cypihot, plusieurs membres du cercle prirent part à la discussion, entre autres MM. J. E. Rondeau, Président, Blais, Papillon et bon nombre d'autres. La discussion se termina par un éloquent discours de la part du Dr P. H. Bédard, qui, comme son confrère du Bureau Exécutif, conclut qu'il y va de l'intérêt des membres du cercle de demander leur agrégation à la caisse centrale des malades.

Après ce discours, la motion suivante fut mise à la considération des membres et adoptée par un vote de 59 contre 4 : — "Il est proposé par Théo. Huard, secondé par Philibert Lamontagne, que les membres du cercle Champlain No 108 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la centralisation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e, 211f des statuts ; — que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades."

CERCLE ST-AUGUSTE, No 117

Mardi, le 21 avril, ce cercle avait réuni ses membres en assemblée extraordinaire pour prendre en considération la question de la centralisation de la caisse des malades.

Après avoir procédé aux affaires de routine, le Président appelle l'ordre du jour "Suggestions pour le bien de l'Association" et invite

M. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, à expliquer cette question aux membres du cercle.

M. le Vice-Président général déclare que malgré qu'il y a plusieurs fois qu'il explique cette question, il se rend avec plaisir à la demande du Président, car il ne doute pas que dans le cercle St-Auguste, cette importante réforme recevra le même accueil qu'elle a reçu dans presque tous les cercles où elle a été expliquée.

Le discours de M. le Vice-Président général a semblé impressionner vivement les membres. Le 2ème discours fut prononcé par le notaire L. O. Dauray, directeur de la Société, qui déclare avoir toujours été un partisan de la centralisation ; il félicite M. Duquette d'avoir pris l'initiative de ce mouvement et du succès qu'il remporte. "Tous les cercles, dit-il, se sont rendus à l'invitation de notre Vice-président, à l'exception d'un. Cette mesure triomphe non seulement parce qu'elle est expliquée éloquentement, mais parce qu'elle est juste et qu'elle est appelée à mettre les membres de l'Alliance Nationale, sur un même pied d'égalité."

Ont aussi pris part à la discussion, M. A. Caron, Inspecteur de la Société de Bienfaisance des Tramways et membre de l'Alliance Nationale, MM. J. Adolphe Sénécal, Jos. E. Sénécal, Ls. DesRosiers, Lussier et autres.

Après quelques explications supplémentaires de M. Duquette, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité

Proposé par J. A. Caron, secondé par H. Provost, que les membres du cercle St-Auguste No 117 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

Que l'inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hypothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle.

CERCLE ST-VALIER No 20

Le cercle St-Valier No 20, situé au faubourg St-Roch, Québec, a tenu le 22 avril une importante assemblée ; la plupart des membres étaient présents et le Bureau Exécutif était représenté par M. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, Dr Théo. Cypihot, Médecin en chef, et Dr P. H. Bédard, un des directeurs de la Société.

La question qui avait attiré un si grand nombre de membres à l'assemblée était celle de la centralisation de la caisse des malades.

Après les affaires de routine, les membres du Bureau Exécutif furent appelés à expliquer cette question. Le 1er discours fut celui de M. Duquette qui expliqua, avec toute l'éloquence qu'on lui connaît, le fonctionnement des caisses locales et des caisses centrales et termina son discours au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le Dr Cypihot et le Dr Bédard ont aussi reçu un chaleureux accueil. Tous les deux se sont prononcés en faveur de la centralisation.

Après les discours des membres du Bureau Exécutif, le Dr A. Leclerc a aussi prononcé un très éloquent discours ; il conclut en faveur de la centralisation et fit la proposition suivante, secondée par M. L. T. Poitras :

"Que les membres du cercle St-Valier No 20 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

"Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

"Que l'Inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hypothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle."

Cette résolution a été adoptée unanimement.

Après l'adoption de cette résolution, M. Duquette, au nom du Bureau Exécutif et au nom de tous les membres de l'Alliance Nationale, félicite chaleureusement les membres du cercle sur le beau mouvement qu'ils viennent de faire. "Votre caisse, dit-il, est une des plus riches de toute la Société et votre cercle, un des plus beaux ; ce mouvement est tout à votre crédit et vos confrères de l'Alliance Nationale de même que les membres du Bureau Exécutif ont raison d'être fiers de votre cercle." Ces dernières paroles de l'Inspecteur en chef furent chaleureusement applaudies.

CERCLE ST-JOSEPH No 1

Lundi, le 27 avril, le cercle St-Joseph No 1 de l'Alliance Nationale a tenu, dans le sous-basement de l'église St-Joseph, rue Richmond, une assemblée à laquelle la plupart des membres du cercle étaient présents.

Il s'agissait d'examiner, avec les membres du Bureau Exécutif, la question de la centralisation de la caisse des malades.

M. Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, fut chargé de donner aux membres des explications à ce sujet. Comme toujours, M. Duquette s'acquitta de sa tâche à la grande satisfaction des membres ; il se déclara un ardent partisan de la centralisation et en prenant l'initiative du mouvement, il était convaincu qu'il rendait à l'Alliance Nationale un grand service ; il se réjouit du succès qu'il remporte, non pas pour lui mais surtout pour les membres de la Société. "L'accueil que nous avons reçu partout était réellement encourageant ; tous les cercles, à l'exception d'un, ont donné leur adhésion à ce mouvement et presque partout à l'unanimité."

Le Dr Cypihot, Médecin en chef, accompagnait M. Duquette ; il fait part aux membres de son expérience sur le sujet et les invita à donner leur adhésion à ce mouvement pour l'intérêt général de la Société.

Après les discours des représentants du Bureau Exécutif, quelques-uns des membres demandèrent des explications particulières. Les réponses étant satisfaisantes, le cercle adopta ensuite, à l'unanimité, la résolution suivante :